

## Liquidations successorales complexes : aspects civils et fiscaux

Niveau : Expert

Durée : 2,0 jour(s) soit 14,0 heure(s)

### Public concerné

Notaires et Clercs expérimentés souhaitant approfondir leurs connaissances et/ou relier les aspects civils et fiscaux des liquidations

### Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Identifier les difficultés civiles et fiscales
- Cerner les interférences entre la liquidation civile et fiscale, mesurer leurs impacts et résoudre leurs distorsions
- Acquérir les réflexes pour analyser le règlement successoral dans son ensemble
- Informer les clients sur toutes ses conséquences et adapter son conseil à la situation globale

### Contenu

#### I - Les présomptions civiles et fiscales : de l'article 918 du c. civ. à l'article 751 du C.G.I

A. Domaines d'application

B. Effets respectifs des présomptions

=> cas pratique

#### II - Rapport civil, rappel fiscal et réduction des libéralités

A. Aspects civils et fiscaux des mécanismes

B. Montants

C. Conséquences sur les liquidations civiles et fiscales

=> cas pratique

#### III - Les droits successoraux du conjoint survivant, les libéralités entre époux, le concours des quotités disponibles

- A. Liquidation des droits successoraux du conjoint survivant dans les situations les plus complexes
- B. Imputation des libéralités sur les droits légaux du conjoint
- C. Articulation des libéralités entre époux et droits successoraux légaux
- D. Impacts fiscaux de la liquidation des droits successoraux du conjoint

=> cas pratique

## IV - Les liquidations complexes du régime matrimonial du défunt, le retranchement des avantages matrimoniaux

- A. Difficultés propres aux liquidations des régimes matrimoniaux
- B. Incidences fiscales
- C. Impacts civils et fiscaux des familles recomposées

=> cas pratique

## V - Le traitement civil et fiscal des droits pris en charge par le donateur, la liquidation des legs nets de frais et droits

- A. Traitement lors de la réalisation de la libéralité et au décès du donateur
- B. Comment concilier les analyses divergentes du droit civil et fiscal et éviter que le rapport civil déclenche le rappel fiscal ?
- C. Comment liquider les droits en présence d'un legs net ? Impacts de la réserve successorale

=> cas pratique

## VI - Le traitement civil et fiscal des dons manuels lors du règlement de la succession

- A. Comment taxer un don manuel révélé lors du règlement de la succession ?
- B. Quelle est l'assiette de l'impôt ?
- C. Quels sont les abattements applicables ?
- D. La solidarité fiscale joue-t-elle ?
- E. Comment articuler la liquidation civile et fiscale ?

=> cas pratique

## VII - Les liquidations propres aux donations-partages ordinaires et transgénérationnelles

A. Méthodologie propre à ces libéralités résultant de l'absence de rapport,

B. Détermination des droits des donataires dans la succession

C. Liquidations spécifiques aux donations-partages transgénérationnelles lors du règlement de la succession du donateur et de l'enfant ayant consenti à l'allotissement de ses descendants

=> cas pratique

## VIII - Le cantonnement, la renonciation anticipée à l'action en retranchement

=> cas pratique

## IX. Les libéralités graduelles et résiduelles

A. Effets immédiats

B. Liquidation de la succession du donateur ou testateur

C. Régime fiscal

=> cas pratique

## X. Les difficultés liquidatives suscitées par l'assurance-vie

A. La requalification du contrat d'assurance-vie,

B. L'exagération manifeste des primes,

C. Conséquences du nantissement du contrat d'assurance-vie,

D. La désignation testamentaire du bénéficiaire,

E. Le legs du contrat,

F. Conséquences civiles et fiscales des rédactions maladroites de la clause bénéficiaire,

G. Régime fiscal, doubles liquidations fiscales

=> cas pratique

## Nombre minimum et maximal de bénéficiaires :

Le nombre minimum de bénéficiaires, sauf dérogation spécifique, est de 12.

Le nombre maximal de bénéficiaires, sauf dérogation spécifique, est de 30.

## Prérequis :

---

- Bonne maîtrise des règles civiles (régimes matrimoniaux, successions et donations) et fiscales
- Et/ou pratique courante des liquidations

## Modalités d'exécution

---

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation